

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition  
écologique et solidaire  
Transports

## Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

### Décision du 13 février 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

NOR : TRAA1905219S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### Le directeur de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 17 janvier 2019 fixant la répartition des sièges du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales représentées,

#### Décide

#### Article 1er

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ou son représentant, en qualité de président ;

Myriam MOUTOU, cheffe du département gestion des ressources de la DSAC/NE, ou son représentant.

## **Article 2**

Sont nommés représentants du personnel, conformément aux propositions formulées par les organisations syndicales représentées :

### *Membres titulaires*

Thierry ADRIAN (UNSA Aviation civile)  
Jean-Michel FLORET (UNSA Aviation civile)  
Aurore LACASSAGNE-SCHOETTEL (FEETS-FO)

### *Membres suppléants*

Pierre-Yves MAUBRE (UNSA Aviation civile)  
Christian MALGARINI (UNSA Aviation civile)  
Nolwenn LACKNER (FEETS-FO)

## **Article 3**

Cette décision annule et remplace la décision du 23 juillet 2014 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est et du service de la navigation aérienne Nord-Est.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 13 février 2019.

Le directeur de la direction de la  
sécurité de l'aviation civile Nord-Est

Christian MARTY